

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 février 2013 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2
 Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

35-13 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 29.1 Réserve Duchénier – Délégués Assemblée générale annuelle
- 29.2 Transport adapté et collectif Roulami
- 29.3 Avis de réclamation – Code de la sécurité routière
- 29.4 Album finissant – École secondaire Vallée-des-Lacs
- 29.5 Demande de commandite salle
- 29.6 Kilométrage

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2013
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Taxes à recevoir
- 7. Transporteur d'eau de 3000 gallons
- 8. Demande de modification à la MRC – Achats sécurité incendie re : Subvention
- 9. Adoption du règlement modifiant l'entente avec la cour municipale
- 10. Abat-poussière
- 11. Projet agricole
- 12. Route 232 Est
- 13. Comité de la bibliothèque – Demande d'aide financière
- 14. Drag de motoneige - Samedi le 16 février - Demandes
- 15. Table de concertation sur l'assurance-emploi
- 16. Activité de la Table d'harmonisation
- 17. Fête des Voisins du 8 juin 2013 – Inscription et articles promotionnels
- 18. Demande de compensation – Location chalet sans télévision
- 19. Optimistes – Demande et rallye motoneige
- 20. Politique de prêt de clés de l'édifice municipal
- 21. Démission d'un pompier
- 22. Entente Loisirs – Resto Chez Lelou
- 23. Vente de 2 radios
- 24. CMA – Rencontre du 18 février et Organisme porteur
- 25. Visioconférence
- 26. Congrès des chefs à la Malbaie
- 27. Entente avec la Municipalité de St-Guy – Sécurité incendie
- 28. Demande de Hockey Témiscouata
- 29. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 30. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36-13 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 14 JANVIER

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2013 tel que présenté.

4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Salaires	<u>16 754,21 \$</u>
Hydro-Québec	Électricité étangs aérés (2/10)	906,04 \$
Micheline Rodrigue	Anniversaire 12 janvier (réso 305-12)	25,00 \$
Shaw direct	Câble	52,23 \$
Revenu Québec	Taxes d'hébergement 10-11-12	40,00 \$
Revenu Québec	Sommaire relevé 1, FSS	27,88 \$
Hydro Québec	Révision intermédiaire (février 2012 3 120,60 \$) 7 / 10 factures	1 861,77 \$
Hydro Québec	Éclairage de rues (1/10)	317,08 \$
Micheline Rodrigue	Conciergerie jan 2013 avec ajustement	695,00 \$
Telus	Téléphone	360,05 \$
Revenu Québec	Remises janvier 2013	1 780,55 \$
Revenu Canada	Remises janvier 2013	322,59 \$
Petite Caisse	Timbres, savon et clés...	<u>112,28 \$</u>
	Total autres payés	<u>5 594,43 \$</u>
TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS		<u>22 348,64 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. Association des chefs en sécurité...	Cotisation membre actif	252,95 \$
2. Beaulieu Francine	Inst. imprimante, fil, clés USB (3), dîner comptable...	113,53 \$
3. Beaulieu Berthier	Déplacement et patrouille	204,25 \$
4. Breault Claude	Déplacements	83,54 \$
5. CAUREQ	Réparation incendie annuelle	261,45 \$
6. Dubé Michel	Déplacement (porcherie)	58,48 \$
7. Électronique Mercier	Service numérique	1 862,60 \$
8. Entreprises Bouchard Enr. (Les)	Achat d'un alternateur	310,43 \$
9. Entreprises Boucher & Santerre	Essence neige et pompiers	278,34 \$
10. Équipements SMS	Lames et crédit	1 668,29 \$
11. Excavation Régis Bérubé	Achat de 3 poteaux et creusage	655,36 \$
12. Garage Éric Rioux	Ouvrage	9,20 \$
13. Infotech	Contrat 2013	149,47 \$
14. Kopilab Enr. (Les Services)	Achat d'un tambour et d'un drum recyclé pour fax	147,17 \$
15. Lavoie Francis	Déplacements réunions, pratique et sorties	111,80 \$
16. Lepage Elzéar	Déplacement RIDT	40,00 \$
17. Lévesque Carl	Déplacements (État des routes)	184,90 \$
18. Matériaux du Lac (Les)	Achat divers (garage, plage...)	117,62 \$
19. Médias Transcontinental	Journal l'Avantage publication Avis transporteur d'eau	157,52 \$
20. Métal A.P.	Pièce pour pépinière, morceau pour le tracteur...	380,61 \$
21. Pétroles JMB	Diesel clair (1 312,3L x 1,2090 le 03-01) (2 224,6Lx 1,2070 le 25-01)	4 911,34 \$
22. Postes Canada	Envoi collectif pour table d'harmonisation	30,27 \$
23. Publications CCH/FM Ltée	Renouvellement pour l'année 2013	311,85 \$
24. Servitech Inc.	Honoraires Professionnels	523,41 \$
25. Solution Témis	Achat de caisse de papier, ...	399,39 \$
26. Wilson et Lafleur Ltée.	Abonnement annuel	<u>132,30 \$</u>
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>13 356,07 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

04-02-2013

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu accusé réception du bureau du Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'occupation du Territoire (MAMROT) du relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les Élections et Référendums.
2. Reçu accusé réception du bureau du député M. Jean D'Amour de la résolution concernant l'appui pour le bureau du MAPAQ de Témiscouata-sur-le-Lac.

3. Reçu par courriel accusé réception de notre demande de subvention pour l'entretien du réseau routier du bureau du député M. Jean D'Amour.
4. La Mutuelle des Municipalités du Québec(MMQ) nous avise que nous recevrons en 2013 une ristourne de 879 \$. De plus, pour les membres possédant un dossier exempt de sinistres depuis trois ans un rabais de 10 % sera octroyé sur les assurances biens et automobile.
5. Courriel reçu de la MRC le 15 janvier nous avisant que c'était la dernière journée pour leur transmettre notre rapport d'extraction trimestriel d'octobre, novembre et décembre sinon une facture de 51,25 \$ nous serait envoyée. La déclaration a été faite par la directrice générale et l'inspecteur adjoint ce même jour et faxée à la MRC.
6. Emploi Québec a produit le certificat de qualification pour M. Denis Morin pour « Réseau de distribution d'eau potable » valide jusqu'au 30 janvier 2017.
7. Reçu lettre du Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informant que la performance de la RIDT nous a valu une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances, soit un montant de 208 709,94 \$ qui leur a été versé par dépôt direct en décembre 2012.
8. Le Ministère de la santé et des Services sociaux nous écrit concernant la fluoration de l'eau et les mouvements d'opposition sur ce sujet. Le ministère considère que l'arrêt de la fluoration comme moyen de prévention de la carie dentaire serait contraire à l'intérêt public et au bien-être général de la population à visiter leur site au : www.mss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/fluoration
9. L'Agence de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent demande la collaboration des municipalités partenaires actif en prévention du suicide afin de faire connaître les trois programmes soit le désistement des armes à feu, la distribution de verrous de pontet et le programme de réseaux de sentinelles.
10. L'ADMQ Association des directeurs municipaux lance une campagne de promotion contre la violence en milieu municipal suite au drame vécu à Verchères. La diffusion de l'affiche contre la violence se veut un signal fort de l'importance de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour tous.

38-13 6. TAXES À RECEVOIR

En janvier : La liste des contribuables endettés envers la municipalité renfermant les données indiquées aux huit paragraphes de l'article 1022, notamment les noms, adresses, numéros de lots, rangs et cantons des propriétés ou numéro du cadastre réformé et tous les montants dus à la municipalité pour toutes taxes a été envoyée à la Commission scolaire, afin de l'informer de son intention de vendre pour non-paiement de taxes et lui demandant de vérifier les adresses et de les corriger, s'il y a lieu, et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires dues pour ces immeubles, à une étape ultérieure.

Et à la réunion du 4 février (1ère semaine de février)

La liste officielle est soumise au conseil qui l'approuve avec ou sans modification. Cette liste contient le nom et l'adresse des propriétaires, ainsi que la désignation complète des immeubles à être vendus (le numéro des lots, le nom ou le numéro de rang, le nom du canton, la circonscription foncière. Cette description, pour toute partie de lot doit indiquer les tenants et les aboutissants, c'est-à-dire d'où part le terrain et où il se termine. Afin d'éviter le refus de publication de l'acte, il est primordial que la désignation de l'immeuble respecte les dispositions du Code civil du Québec. **La liste doit de plus indiquer le numéro de publication du titre en référence au contrat enregistré au Bureau de la circonscription foncière ET LE MODE D'ACQUISITION (vente, donation, déclaration de transmission par décès, cession, etc.).**

Le conseil a la discrétion d'amputer des noms de cette liste.

La résolution du conseil, en plus d'approuver la liste officielle et de demander à la M.R.C. de procéder, délègue quelqu'un pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Il est très important de déléguer quelqu'un.

04-02-2013

Tableau des propriétés susceptibles d'être vendues pour non paiement de taxes dont la municipalité leurs a posté une lettre enregistrée leurs donnant jusqu'au 12 février pour acquitter les soldes complets sinon seront vendues pour taxes.

N° de matricule	Nom du/des propriétaires	Adresse du/des propriétaires	Numéro de lot	Rang	Canton	Adresse de l'immeuble	Taxes 2012	Pénalité	Intérêts au 31-12-2012	Total 2012
1313-16-3040	Réjean Sirois	4, chemin du Nord-du-Lac Lac-des-Aigles GOK 1V0	Lot P-47	Deux Nord-Ouest	Biencourt	c1R02NOP47	159.20 \$	7.96 \$	22.49 \$	189.65 \$
1616-49-0288	Réjean Sirois	4, chemin du Nord-du-Lac Lac-des-Aigles GOK 1V0	Lot P-29	Un	Biencourt	4, chemin du Nord-du-Lac	543.40 \$	20.00 \$	61.40 \$	624.80 \$
1717-02-2580	Louissette Gamache	16, rue Lepage Lac-des-Aigles GOK 1V0	Lot P-26	Deux Nord-Est	Biencourt	16, rue Lepage	443.53 \$	20.00 \$	40.93 \$	504.46 \$

							TOTAL À	1 146.13 \$	47.96 \$	124.82 \$	1 318.91 \$
							RECEVOIR				

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve la liste officielle ci-annexée contenant les propriétés 1313-16-3040 à M. Réjean Sirois, 1616-49-0288 à M. Réjean Sirois et 1717-02-2580 à Mme Louise Gamache et demande à la M.R.C. de procéder avec les documents annexés tels que demandés.

La Municipalité de Lac-des-Aigles y retirera, s'il y a lieu, les noms des propriétés dont les montants dus auront été payés comptant en totalité à la municipalité au 12 février 2013.

Cette liste officielle contient le nom et l'adresse des propriétaires, ainsi que la désignation complète des immeubles à être vendus (le numéro des lots, le nom ou le numéro de rang, le nom du canton, la circonscription foncière. Cette description, indique les tenants et les aboutissants, c'est-à-dire d'où part le terrain et où il se termine. La désignation de l'immeuble respecte les dispositions du Code civil du Québec. *La liste indique le numéro de publication du titre en référence au contrat enregistré au Bureau de la circonscription foncière et le mode d'acquisition (vente, donation, déclaration de transmission par décès, cession, etc.).*

La Municipalité délègue le conseiller Monsieur Michel Dubé pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

39-13 7. **TRANSPORTEUR D'EAU DE 3000 GALLONS**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur le site du SEAO le 15 janvier 2013 pour la fourniture d'un transporteur d'eau de 3000 gallons ;

ATTENDU QU'au terme du délai pour soumissionner soit jeudi le 31 janvier 2013 à 15 h, la municipalité avait reçu une seule enveloppe cachetée pour soumission ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est fait publiquement, le même jour à 15 h ;

ATTENDU QUE la soumission reçue est accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée par le soumissionnaire à chacune des déclarations ainsi que de tous les autres documents exigés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la seule soumission reçue soit celle déposée par Équipements d'incendie Levasseur inc. pour la fourniture d'un Transporteur d'eau de 3000 gallons livrable d'ici 90 jours à compter de ce jour pour un montant de 139 281.00 \$ + TPS 6 964,05 \$ + TVQ 13 893,28 \$ pour un total de 160 138,33 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

40-13 8. **DEMANDE DE MODIFICATION À LA MRC – ACHATS SÉCURITÉ INCENDIE RE; SUBVENTION**

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour la fourniture d'un Transporteur d'eau de 3000 gallons ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles a accepté la seule soumission reçue conforme soit celle déposée par Équipements d'incendie Levasseur inc. pour la fourniture d'un Transporteur d'eau de 3000 gallons livrable d'ici 90 jours à compter de ce jour pour un montant de 139 281.00 \$ + TPS 6 964,05 \$ + TVQ 13 893,28 \$ pour un total de 160 138,33 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

04-02-2013

Que la municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC qu'un addenda soit fait à l'acceptation de la subvention afin que celle-ci soit applicable sur le coût seul de l'achat du Transporteur d'eau en totalité.

Donc qu'elle n'ait pas à fournir la preuve des autres achats considérant que cet achat seul est suffisant et couvre bien le montant demandé au départ.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

41-13 9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA COUR MUNICIPALE**

Règlement no 115-13 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup

Considérant que la municipalité de Lac-des-Aigles désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

Considérant qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que le conseil municipal décrète ce qui suit par le Règlement # 115-13 :

ARTICLE 1 : La municipalité de Lac-des-Aigles autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Aigles l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

42-13 10. ABAT-POUSSIÈRE

En 2013 Sel Warwick nous offre l'abat-poussière au même prix qu'en 2011 et 2012 soit à 473 \$/ballot de 1 tonne.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme l'achat de 15 ballots d'abat-poussière à 473 \$ chaque pour 2013 auprès de Sel Warwick.

Ceux-ci devront s'entendre avec le contremaître M. Berthier Beaulieu pour fixer la date de leur livraison.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PROJET AGRICOLE

La MRC a procédé à l'adoption de 2 avis de motion relatifs au schéma d'aménagement et au règlement sur la gestion des élevages à forte charge d'odeur en milieu agricole. Les règlements devraient être adoptés par la MRC le 11 février prochain.

43-13 12. ROUTE 232 EST

Le maire M. Claude Breault et le conseiller M. Elzéar Lepage sont allés à Rimouski le 23 janvier rencontrer M. Richard Dionne du MTQ.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au MTQ qu'une couche d'asphalte soit installée sur la partie Est de la route 232 et demande qu'une bordure en ciment y soit aussi mise.

De plus qu'elle les informe de son intention d'y installer des trottoirs et confirme son intention de défrayer la différence entre une bordure et un trottoir.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04-02-2013

44-13 13. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Lettre du comité de la bibliothèque demandant le déboursé d'une première tranche de l'aide budgétée pour 2013 soit un montant de 2 000\$.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse 2 000 \$ au Comité de la Bibliothèque comme 1^{er} tranche de l'aide pour 2013.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

45-13 14. DRAG DE MOTONEIGE – SAMEDI LE 16 FÉVRIER - DEMANDES

Le DRAG de motoneige organisé par la Brigade incendie aura lieu samedi le 16 février.

Pour cette activité la brigade demande que la municipalité leur fournisse les photocopies pour l'envoi collectif, les frais de l'envoi collectif, le kiosque prêté à la plage ainsi que 2 voyages d'abrasif.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir les copies, l'envoi collectif, le kiosque, 2 voyages d'abrasif ainsi que la machinerie et nos opérateurs (pépine et/ou loader) pour cette activité.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

46-13 15. TABLE DE CONCERTATION SUR L' ASSURANCE-EMPLOI

Madame la ministre,

Nous faisons partie des tables de concertation de l'assurance-emploi de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent qui ont été constituées dans nos régions en réponse à la réforme de l'assurance-emploi mise en œuvre par votre gouvernement le 6 janvier dernier.

Ces tables regroupent un très grand nombre d'intervenants régionaux provenant de toutes les sphères d'activité économique, politique et sociale incluant les élus fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux, les employeurs et les chambres de commerce, les syndicats, les travailleurs œuvrant dans l'industrie saisonnière et les groupes communautaires.

Ces tables de concertation ont sélectionné une délégation qui désire vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de vous faire part des importantes répercussions qu'entraînera cette réforme dans l'Est-du-Québec.

Cette demande fait l'objet d'un important consensus de la part de nos communautés, comme en témoignent les dizaines de manifestations qui ont rassemblé des milliers de personnes au cours des trois derniers mois, sans compter les pétitions, les cartes postales et les multiples interventions médiatiques.

Considérant que :

- 1) Malgré des efforts de longue date pour une plus grande diversification économique dans nos régions, les industries saisonnières telles que l'agriculture, le tourisme, la pêche et la foresterie composent toujours une grande part de nos économies ;
- 2) De nombreuses entreprises saisonnières doivent former et retenir une main d'œuvre spécialisée pour assurer leur compétitivité, et que l'insécurité économique créée par la réforme font craindre pour l'avenir de ces entreprises ;
- 3) D'autre part, nos régions font déjà face à des taux de chômage fluctuant entre 12 et 18 % depuis des années, causant l'exode de nos travailleurs et travailleuses ainsi que leurs familles ;
- 4) L'application de la réforme de l'assurance-emploi accentuera l'appauvrissement de nos communautés et de nos territoires ;
- 5) Les gouvernements fédéraux précédents ont tenu compte du caractère particulier des économies de nos régions en instituant de nombreux projets pilotes qui ont permis d'atténuer les aspects les plus dommageables des réformes passées ;
- 6) Ces projets pilotes, et entre autres les 840 heures, les cinq semaines additionnelles, les 14 meilleures semaines, la règle du 40% des gains admissibles et les semaines de plus de 225 \$ ont été graduellement abolies ; et
- 7) Nous sommes à la porte du trou noir qui déjà force plusieurs familles à une réflexion sérieuse sur leur qualité de vie actuelle et sur leurs vies futures dans nos régions ;

La délégation de nos tables de concertation, qui comprendra des personnes provenant des milieux politiques, entrepreneuriaux, syndicaux et communautaires, désire donc vous rencontrer en personne, **le mercredi 27 février prochain**, pour faire part de la réalité de nos régions, des importantes répercussions qu'entraînera la réforme de l'assurance-emploi mise en œuvre par votre gouvernement sur l'avenir de nos collectivités et de travailler de pair avec vous pour développer des mesures adaptées à la spécificité de nos régions et tenant compte de la part importante que prend toujours nos industries saisonnières.

Recevez, madame, nos salutations distinguées,

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte cette lettre de la Table de concertation sur l'Assurance-Emploi du Bas-Saint-Laurent qu'ils enverront à la ministre Diane Finley afin de demander à la ministre une rencontre le 27 février prochain,...

Copie conforme à M. Guy Caron, député fédéral

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04-02-2013

47-13 16. ACTIVITÉ DE LA TABLE D'HARMONISATION

Une 2^e activité le 15 janvier, une 3^e le 22 janvier et une 4^e le 29 janvier ont eu lieu pour les 50 ans et + dans le cadre de la Table d'harmonisation en loisir pour les aînés à la salle communautaire.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie à Martine Therriault son animation à 50 \$ chacune pour un total de 150 \$ plus les petites achats de 11,47 \$ + 1,98 \$ pour un total de 163,45 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

48-13 17. FÊTE DES VOISINS DU 8 JUIN 2013 – INSCRIPTION - ARTICLES PROMOTIONNELS – PAVILLON DU LAC

Changement de date. La Fête 2013 aura lieu le deuxième samedi de juin et non pas le premier. Pourquoi? Pour augmenter les chances de beau temps, tout simplement!

La Fête des voisins permet de créer un espace convivial de rencontres et d'échanges au-delà des difficultés ou conflits du quotidien. Il est important d'obtenir le soutien des élus afin qu'ils puissent réaffirmer leur attachement aux valeurs de solidarité, de convivialité et de proximité qui favorisent le mieux-vivre ensemble.

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive à la Fête des Voisins du 8 juin prochain et commande des affiches (10) et un paquet de ballons.

Qu'elle modifie sa date de réservation du Pavillon du lac auprès de la Corporation de développement du lac au lieu du samedi le 1^{er} juin ce sera samedi le 8 juin 2013.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

49-13 18. DEMANDE DE COMPENSATION – LOCATION CHALET SANS TÉLÉVISION

Lors de la location d'un chalet les 17-18-19 et 20 janvier le système de câble Shaw direct ne fonctionnait pas. Les locateurs M. Daniel Désy et Mme Marie-Claude Gaudreault demandent une compensation pour leur prochaine visite cet hiver suite à cet inconvénient majeur.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir un dédommagement de 20 \$ en crédit.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

50-13 19. OPTIMISTES – DEMANDE ET RALLYE MOTONEIGE

Information : leur Rallye motoneige sera samedi le 9 février prochain et qu'ils ont déjà réservé la salle communautaire au sous-sol.

Les optimistes aimeraient avoir une place dans le local sous l'escalier ou sont les estrades, demande aussi la clé de ce local.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter un petit coin du local sous l'escalier afin que les Optimistes puissent y déposer leurs boîtes et remettre la clé de ce local à la secrétaire de l'organisme Mme Isabelle Michaud.

Et les informe que la Municipalité ne sera aucunement tenue responsable de la perte ou du bris de leur entreposage et qu'elle souhaite que leur matériel soit identifié.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. POLITIQUE DE PRÊT DE CLÉS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Ce sujet sera traité à une séance ultérieure.

04-02-2013

51-13 21. DÉMISSION D'UN POMPIER

Reçu lettre de démission du pompier Étienne Leblanc-Breault en date du 17 janvier effective le même jour. Il a aussi remis son téléavertisseur au bureau municipal.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la démission du pompier M. Étienne Leblanc-Breault et le retire de sa liste officielle de pompiers pour 2013.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. ENTENTE LOISIRS – RESTO CHEZ LELOU

Information : Les Loisirs signeront une entente avec le Resto Chez Lelou concernant l'utilisation par le resto d'une partie de terrain appartenant aux Loisirs en échange par les Loisirs de l'obtention d'un droit de passage.

52-13 23. VENTE DE 2 RADIOS

La brigade incendie a vendu 2 radios au montant de 150 \$ chacun pour un total de 300 \$ et ce montant a été déposé dans le compte de la Brigade.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que le montant de la vente demeure dans le compte de la brigade.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

53-13 24. CMA – RENCONTRE DU 18 FÉVRIER ET ORGANISME PORTEUR

Une rencontre pour rassemblement de familles est organisée à la salle du conseil de Lac-des-Aigles dans le cadre du CMA et aura lieu le 18 février. Toute personne intéressée est invitée à venir y prendre part. Toutes les idées sont bonnes,...

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le comité Gymkhana comme organisme porteur du CMA et Mme Vicky Bérubé comme agente de liaison pour le Congrès mondial acadien.

La Municipalité lui remboursera ses frais de déplacements pour assister aux réunions des agents de liaison du CMA sur présentation d'une feuille de déplacement signée.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

54-13 25. VISIOCONFÉRENCE

Demande du CRSBP afin que les municipalités parlent de ce projet à plus de pallier du gouvernement possible afin que ce projet de visioconférence se concrétise rapidement.

ATTENDU QUE le projet d'implantation de la visioconférence dans le Bas-Saint-Laurent sera très bénéfique à notre municipalité et à notre région au niveau des communications, des échanges régionaux, inter-régionaux et même extra-régionaux ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un outil majeur pour notre développement économique, culturel et technologique;

ATTENDU QU'un total de 93 municipalités ont manifesté leur intérêt soit 97 % de la population totale du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE toutes les données du projet sont maintenant à jour ;

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe notre député M. Jean D'Amour et le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent M. Pascal Bérubé et le ministre de la Culture et des Communications M. Maka Kotto de sa volonté de voir ce projet de Visioconférence se réaliser pour notre développement le plus rapidement possible.

55-13 26. CONGRÈS DES CHEFS À LA MALBAIE

En 2012 le chef avait participé au Congrès à Rimouski du 2 au 5 juin (Réso 116-12).

Le congrès des chefs en sécurité incendie aura lieu du 18 au 20 mai 2013 au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie. Les réservations pour une chambre au Manoir devaient se faire avant juin 2012. Présentement il ne reste aucune chambre au manoir, lieu du Congrès. D'autres hôtels ont de la disponibilité à proximité du Congrès.

Les détails des coûts d'inscription au Congrès 2013 ne sont pas encore connus. En 2012 a coûté 419,66 \$.

Plus les frais de déplacement à tarif réduit vu la distance soit à 0,22 \$/kilomètre au lieu de 0,43 \$/kilomètre. Francis n'accepte pas ce coût réduit (Voir résolution # 62-13 concernant les kilométrages)

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise M. Francis Lavoie à participer et à louer une chambre pour ce Congrès en mai à la Malbaie et à défrayer ses frais de déplacement selon les modalités adoptées plus loin.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56-13 27. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-GUY – SÉCURITÉ INCENDIE

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie les termes dans l'entente soit d'enlever « aura une durée de 3 ans ».

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. DEMANDE DE HOCKEY TÉMISCOUATA

Lettre de Hockey Témiscouata. Demande non retenue.

29. AFFAIRES NOUVELLES

57-13 29.1 RÉSERVE DUCHÉNIER – DÉLÉGUÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de la corporation Le Territoire Populaire Chénier inc. aura lieu Jeudi, le 28 mars à 19 h 30 au Centre des Loisirs 15, rue principale ouest à Trinité-des-Monts.

La Municipalité peut nommer 2 délégués pour cette assemblée. Notre administrateur terminera son mandat en mars 2014.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault et Armand Bérubé comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale annuelle.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

58-13 29.2 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI

Lettre par courriel de Mme Nathalie Dubé du Transport Roulami nous expliquant leurs services.

Le per capita que les municipalités paient c'est pour le Transport adapté, le MTQ en paie une partie et l'utilisateur aussi. Frédéric se rend à Cabano avec ce service tous les mercredis, jeudis et vendredi.

S'il prenait un service individuel Mme Dubé croit qu'il lui en coûterait environ 20 000 \$/année.

Les autres services sont entièrement payés par les utilisateurs soit le transport dans la MRC et celui pour se rendre à Rivière-du-Loup.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte après ces explications d'acquitter la facture pour le Transport adapté et collectif Roulami dès la réception de la facture de la MRC.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au Transport Roulami ainsi qu'à Mme Almosa Beaulieu en leur demandant d'être équitables dans leur offre de service pour l'ensemble du territoire.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

59-13 29.3 AVIS DE RÉCLAMATION – CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avis de réclamation reçues le 29 janvier pour faute d'avoir avisé la SAAQ du changement de l'immatriculation de l'inter 93 L131350 au montant de 96 \$ et pour ne pas avoir tenue de registre des heures pour chaque employé conducteur 983 \$ pour un total de 1 079\$.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte les 2 avis de réclamation par carte de crédit Visa de la municipalité.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

60-13 29.4 **ALBUM DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS**

Lettre demandant une commandite pour l'Album des finissants des étudiants de l'École secondaire Vallée-des-Lacs.

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ aux étudiants finissants de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

61-13 29.5 **DEMANDE DE COMMANDITE – STAGE EN BELGIQUE**

Lettre de Claudie Beaulieu étudiante du projet demandant une commandite pour la salle municipale gratuite samedi le 9 mars pour la tenue d'une activité de Poker.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle à la responsable du groupe Mme Claudie Beaulieu pour la tenue de l'activité de Poker samedi le 9 mars.

La salle municipale devra être remise propre dans le même état que lorsque prise, les tables et les chaises bien placées, le plancher lavé ainsi que les entrées et salle de bains.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

62-13 29.6 **KILOMÉTRAGE**

Lors de déplacements supérieurs à 100 kilomètres la municipalité modifie le tarif de remboursement fixé à 0,43 \$ du kilomètre.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse les kilomètres supérieurs aux 100 premiers kilomètres à 75 % de 0,43 \$/kilomètre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

63-13 30. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 07, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale

=====